

Contre l'égalité entre femmes et hommes ? Un examen des congés destinés aux parents dans vingt pays d'Europe

**Antoine Math et Christèle Meilland (IRES)
antoine.math@ires-fr.org / christele.meilland@ires-fr.org**

Les congés accordés aux parents font partie des mesures dites de conciliation entre vies privée et professionnelle, souvent présentées comme des mesures de promotion de l'égalité des genres. A ce titre, ces congés devraient être un moyen d'éviter que le temps consacré au soin et à l'éducation des enfants ne constitue un obstacle à l'activité professionnelle des parents en facilitant la poursuite de cette activité ou sa reprise après une interruption.

Toutefois, ces congés peuvent aussi renforcer les difficultés rencontrées par certains parents, les mères principalement, pour se maintenir ou retourner sur le marché du travail, et donc accentuer la discontinuité des carrières professionnelles, plus fréquente chez les femmes, favoriser leur cantonnement à des formes atypiques d'emploi et en définitive jouer en défaveur plutôt qu'en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

A partir de nouvelles données empiriques portant sur vingt pays d'Europe, cet article ré-examine le rôle joué par les dispositifs de congés destinés aux parents au regard de l'égalité entre femmes et hommes.

Dans un premier temps, l'article analyse et compare les dispositifs légaux de congés destinés aux parents, en distinguant notamment congés de maternité, congés de paternité et congés parentaux.

Dans un second temps, l'article analyse les caractéristiques de l'offre totale de congé (*leave care package*) mise à la disposition des pères et des mères dans les vingt pays étudiés. Cette analyse cherche à inférer du seul examen des caractéristiques de ce *leave care package* les effets attendus sur l'utilisation (*take up*) de ces congés par les pères et par les mères, sur l'activité des mères de jeunes enfants et sur le partage de ces congés entre parents. Cette « analyse ex ante » permet d'aboutir à une première typologie des pays permettant de distinguer les systèmes nationaux de congés au regard de leur impact a priori plus ou moins favorable à l'égalité entre hommes et femmes.

Dans un troisième temps, ces conclusions « ex ante » tirées à partir des seules caractéristiques des dispositions institutionnelles sont confrontées à des données rassemblées sur l'utilisation effective de ces congés par les femmes et les hommes. Cette « analyse ex post » montre que l'impact des congés sur les mères et les pères, et plus généralement sur l'égalité entre femmes et hommes, sont différents selon les pays et montre que ces différences s'expliquent au moins pour partie par les caractéristiques propres des congés.